



Rapport de la registraire et chef de la direction

Raison d'être de l'intérêt public : Le présent rapport donne l'assurance au public que l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») fonctionne efficacement et aide le conseil à endosser ses responsabilités en matière de surveillance. Il soutient une gouvernance efficace par la promotion de la transparence et de la responsabilité en détaillant les activités de l'Ordre au cours du quatrième trimestre de 2025, soit d'octobre à décembre 2025.

Présenté par : Linda Lacroix, EAO/OCT, registraire et chef de la direction

Introduction

Je suis ravie de vous présenter mon rapport sur le travail que l'Ordre a accompli au cours du dernier trimestre de 2025.

Élaboration des indicateurs clés de performance

Outre les mises à jour des quatre indicateurs clés de performance (ICP) figurant dans le présent rapport, j'ai le plaisir d'informer le conseil que nous avons amorcé la création d'un cycle de révision périodique des ICP. Nos ICP sont conçus pour rendre compte des progrès accomplis en vue d'atteindre nos objectifs stratégiques en matière de «résultats» et d'«impact». Ce cycle de révision permettra d'évaluer la qualité, la pertinence et le contenu des IPC, et d'appuyer la conception de nouveaux ICP à l'avenir.

Vous trouverez ci-dessous un sommaire des activités de l'Ordre qui soutiennent l'avancement du plan stratégique, organisé en fonction de chaque objectif.

Objectif 1 : Mettre en œuvre des processus responsables et souples pour accorder aux pédagogues l'autorisation d'enseigner dans les salles de classe de l'Ontario.

Le travail dans ce domaine met l'accent sur :

- des processus de certification et d'agrément qui ciblent les besoins des enseignants de langues autochtones, de français et d'éducation technologique;
- la réalisation de gains d'efficacité pour accélérer la certification des enseignants formés à l'étranger, ainsi que des postulants de l'Ontario et ceux visés par la mobilité de la main-d'œuvre.

Mises à jour des politiques relatives à la documentation de rechange et au traitement parallèle

L'Ordre a mis à jour sa politique sur l'acceptation de documents de rechange pour l'obtention de l'autorisation d'enseigner. Reconnaissant que certaines personnes ne puissent obtenir les documents requis en raison de circonstances indépendantes de leur volonté, la politique décrit d'autres types de documents que l'Ordre pourrait accepter à l'appui d'une demande d'inscription.

Les objectifs de cette politique sont de promouvoir le traitement équitable des postulantes et postulants qui ne peuvent obtenir les documents habituels, de prévoir des processus et des critères transparents pour l'acceptation des documents de rechange, et de renforcer l'objectivité dans l'évaluation des qualifications.

Parmi les mises à jour importantes de la politique, mentionnons la révision des délais de confirmation et de traitement des demandes de documents de rechange par l'Ordre.

Le plan de traitement parallèle de l'Ordre vise à améliorer l'accessibilité du processus d'inscription en permettant le traitement simultané, plutôt que séquentiel, de plusieurs composantes d'une demande de certification. Les parcours décrits dans notre législation permettent actuellement aux postulants d'obtenir l'autorisation d'enseigner et de commencer à exercer la profession tout en satisfaisant à certaines exigences d'inscription. Les améliorations proposées apportent davantage de souplesse et d'efficacité dans l'enchaînement des activités liées à l'inscription. L'objectif est de réduire au minimum les périodes d'inactivité dans le processus, d'écourter la durée totale du traitement, et d'offrir aux demandeurs une plus grande transparence et un meilleur contrôle sur l'avancement de leur dossier.

Les politiques révisées ont été soumises au Bureau du commissaire à l'équité. Elles soutiennent la mise en œuvre des récentes modifications apportées à la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*, de même que l'objectif stratégique de l'Ordre de mettre en œuvre des processus responsables et souples pour accorder aux pédagogues l'autorisation d'enseigner dans les salles de classe de l'Ontario et favoriser un modèle réglementaire qui s'efforce d'éliminer les obstacles à la vérité et à la réconciliation, ainsi qu'à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à l'accessibilité.

Préparation et lancement de nouvelles dispositions concernant la mobilité de la main-d'œuvre

Conformément aux récentes modifications apportées à la *Loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre*, l'Ordre doit offrir un processus de certification accélérée aux enseignants qui ont l'autorisation d'enseigner dans un autre territoire de compétence canadien. Les enseignants qui sont réputés certifiés peuvent enseigner dans les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario pendant qu'ils achèvent le processus de demande. Ils doivent remplir leur

demande à la satisfaction de la registraire avant la date d'expiration de six mois de la certification réputée.

Au quatrième trimestre, une équipe interfonctionnelle de l'Ordre a fait avancer les préparatifs de la mise en œuvre. Cela a nécessité plusieurs mises à jour à nos processus d'inscription, notamment au système de demande d'inscription en ligne, aux documents types et au tableau public des membres, ainsi qu'à notre site web. La certification réputée a été lancée avec succès le 1^{er} janvier 2026.

Lancement de la nouvelle plateforme de demande d'inscription en ligne

En novembre 2025, l'Ordre a lancé sa nouvelle plateforme de demande d'inscription en ligne, laquelle propose un langage simple et des fonctions logiques améliorées qui guident les postulants afin d'optimiser la saisie d'informations. La nouvelle plateforme offre des indicateurs visuels permettant de suivre l'avancement du dossier tout au long du processus d'inscription. D'autres améliorations apportées à l'expérience utilisateur pour les postulants et les membres, notamment la possibilité de consulter l'état de tous les documents soumis, sont en cours. Les postulants ont fourni des commentaires positifs sur la nouvelle plateforme.

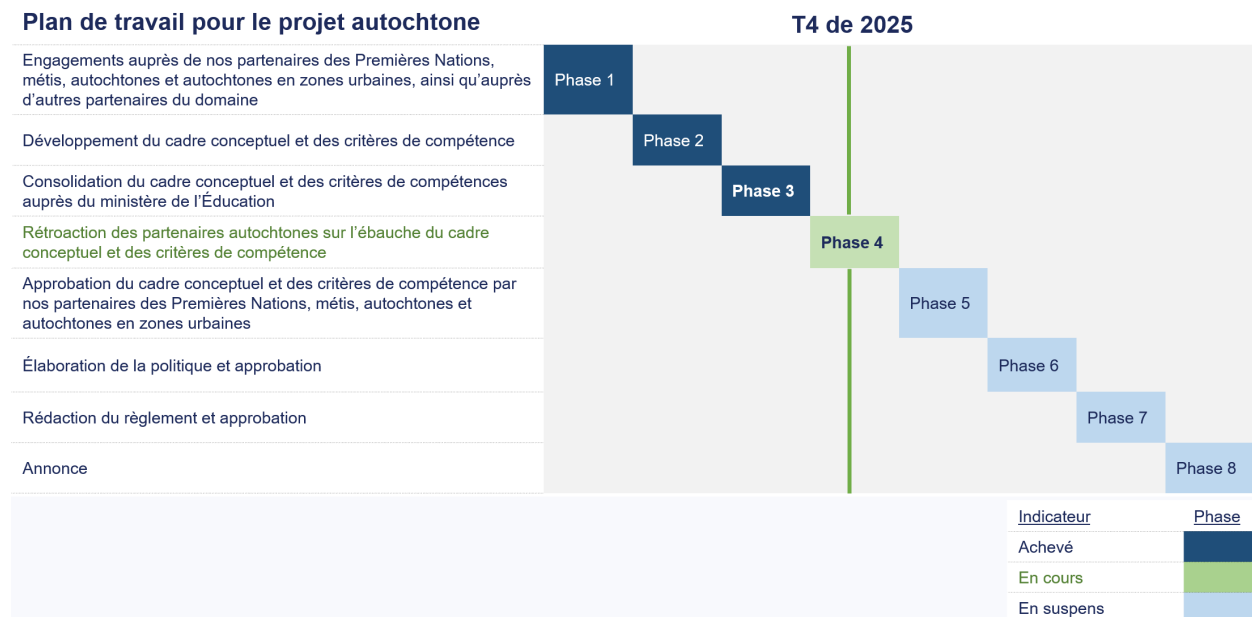
Participation au consortium Parcours vers l'enseignement Canada du CMEC

En novembre 2025, les responsables des Services aux membres ont participé à un congrès national de deux jours organisé par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. L'événement rassemblait des organismes de réglementation de la profession enseignante de toutes les provinces et de tous les territoires du pays. Les sessions ont permis d'échanger des renseignements sur les modifications législatives et les pratiques réglementaires visant à résoudre les problèmes liés à l'offre d'enseignants. Ce dialogue interjuridictionnel contribue aux améliorations continues du processus d'inscription de l'Ordre et à la mise en œuvre de la législation actuelle sur la mobilité de la main-d'œuvre.

Parcours de certification pour enseigner une langue autochtone

Après la création d'un cadre conceptuel préliminaire fondé sur la rétroaction de la communauté et des partenaires, l'Ordre et le ministère de l'Éducation ont poursuivi leur collaboration avec des partenaires communautaires dans le but de réaliser un nouveau parcours de certification pour enseigner une langue autochtone. Le cadre préliminaire présente le processus par lequel les locuteurs de langues autochtones pourront obtenir l'autorisation d'enseigner des langues autochtones selon un modèle de recommandation par leurs cercles communautaires.

Au quatrième trimestre, le Ministère et l'Ordre ont organisé des réunions pour discuter des aspects techniques de la proposition avec des partenaires des communautés métisses, inuites et des Premières Nations. Une fois qu'un cadre et un parcours approuvés par la communauté auront été élaborés, nous les soumettrons au conseil pour examen.



Objectif 2 : Communiquer les normes de la profession aux enseignants et les responsabiliser à cet égard.

Le travail dans ce domaine mettra l'accent sur :

- la participation des enseignants agréés de l'Ontario à l'identification de normes professionnelles qui reflètent ce qui est nécessaire pour enseigner dans les salles de classe d'aujourd'hui.

Révision des normes professionnelles

Au quatrième trimestre, la révision des normes de la profession enseignante s'est poursuivie, tout en mettant l'accent sur la rédaction du contenu et le renforcement de la collaboration avec les partenaires du secteur de l'éducation. Une première version des normes a été rédigée l'été dernier sur la base des thèmes consolidés par une équipe de rédaction composée de membres de l'Ordre de tous les coins de la province. Ces thèmes ont influencé la structure et le contenu émergents des normes, surtout en ce qui concerne l'intégration des engagements à l'égard de la vérité et de la réconciliation, de l'équité, des droits de la personne et des pratiques centrées sur l'élève.

Nous avons demandé l'avis de divers partenaires, y compris d'enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario, de membres du public et du personnel du ministère de l'Éducation, afin de mieux comprendre la perception de l'ébauche des normes professionnelles dans le secteur et d'explorer les possibilités d'améliorer sa lisibilité et son harmonisation. La rétroaction des partenaires est en cours d'analyse et sert à raffiner les normes.

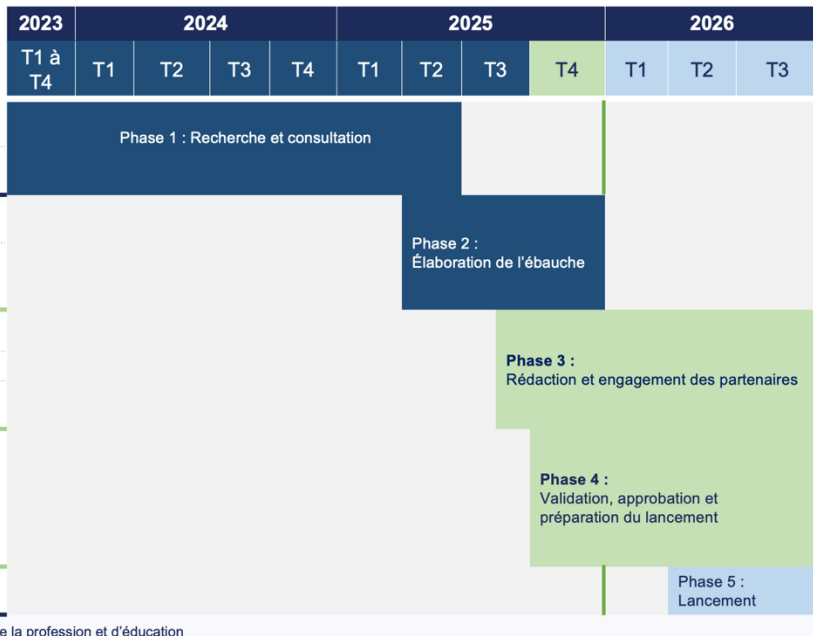
Au quatrième trimestre, nous avons fait des progrès dans les premières phases de la planification de la représentation visuelle des normes. Ces préparatifs visent à garantir qu'une fois approuvées, les normes professionnelles actualisées pourront être introduites de manière claire, accessible et coordonnée.

La collaboration avec les partenaires du milieu de l'éducation, notamment les pédagogues autochtones, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et ses filiales, ainsi que le personnel du ministère de l'Éducation et le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation se poursuit. Les résultats de ces consultations serviront à poursuivre le processus itératif d'amélioration. Ils appuieront les dernières améliorations pour veiller à ce que les nouvelles normes professionnelles reflètent la diversité des perspectives et des responsabilités du personnel enseignant de l'Ontario.



Révision des normes professionnelles
Jalons du projet

- Examen des recherches pertinentes et analyse des compétences
- Consultations internes et externes auprès des membres de l'Ordre et du public
- Rédaction du contenu pour orienter les normes professionnelles et les futurs outils d'engagement
- Consolidation des contributions de l'équipe de rédaction/comité NEPE* et données de consultation pour rédiger les normes professionnelles
- Rédaction des nouvelles normes professionnelles
- Développement d'indicateurs pour chaque norme
- Engagement avec le Ministère et les partenaires en éducation
- Élaboration des outils d'engagement
- Validation provinciale, consultation d'experts et engagement auprès des partenaires en éducation
- Examen et approbation par le comité NEPE*, suivi de la réception par le conseil
- Lancement et engagement



*Comité NEPE fait référence au comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Indicateur	Phase
Achévé	
En cours	
En suspens	

Objectif 3 : Réagir de manière efficace et proportionnée aux allégations de faute professionnelle, d'incompétence et d'incapacité, qu'elles soient confirmées ou non.

Le travail dans ce domaine mettra l'accent sur :

- une meilleure analyse des données afin d'évaluer les risques;
- des processus internes qui permettent des gains d'efficacité et une meilleure équité des procédures;
- le perfectionnement professionnel pour soutenir les comités.

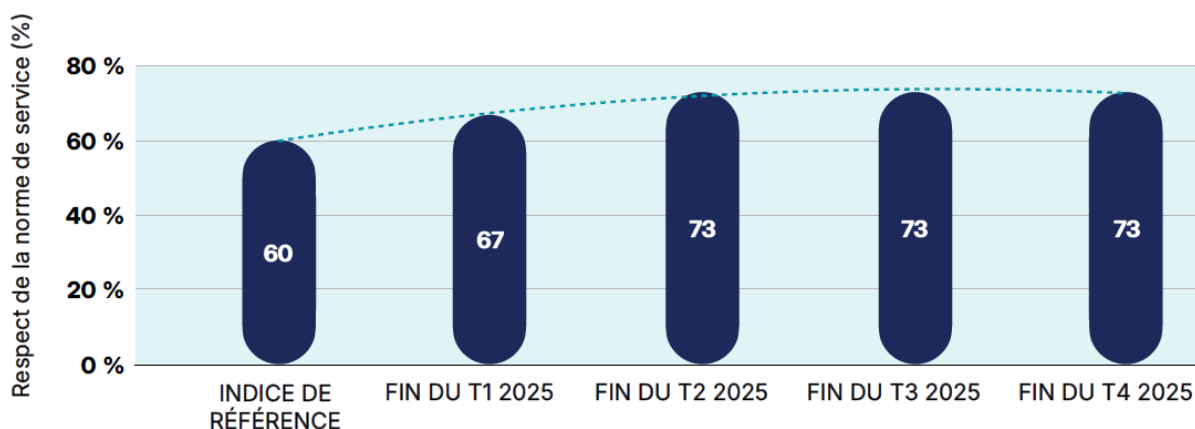
Réponses aux allégations de faute professionnelle confirmées ou non

L'Ordre s'est fixé l'objectif d'atteindre une norme de service de 90 jours pour 80 % des dossiers identifiés comme présentant un risque élevé de préjudice pour les élèves d'ici le 31 décembre 2025¹. Pour les 15 dossiers les plus récents qui ont été traités au quatrième trimestre de 2025, cette norme de service a été atteinte 73 % du temps. Ce résultat indique toujours une amélioration de 13 % par rapport au niveau de référence et de 6 % depuis le premier trimestre de 2025. Le seuil de 80 % a été atteint au cours du deuxième trimestre de 2025, mais ces données fluctuent régulièrement et le conseil reçoit un aperçu tous les trois mois.

¹ Nous avons établi la norme de service de 90 jours entre 1) soit la date à laquelle l'employeur d'un membre nous avise de la conduite alléguée du membre et la date à laquelle la registraire autorise l'enquêteur à demander une suspension provisoire du certificat du membre devant le comité décisionnel des présidents; ou 2) soit la date à laquelle un membre du public dépose une plainte concernant la conduite alléguée d'un membre et la date à laquelle nous décidons de demander une suspension provisoire devant le comité décisionnel des présidents suivant le dépôt de cette plainte. Selon notre base de référence conclue en décembre 2024, la norme de 90 jours a été atteinte pour 60 % des 15 dossiers à haut risque les plus récents.

80 % DES DOSSIERS

AMÉLIORATION CONSTANTE DE 13 % PAR RAPPORT À L'INDICE DE RÉFÉRENCE AU COURS DES TROIS DERNIERS TRIMESTRES.



Centre d'appels de l'Unité du traitement des préoccupations initiales

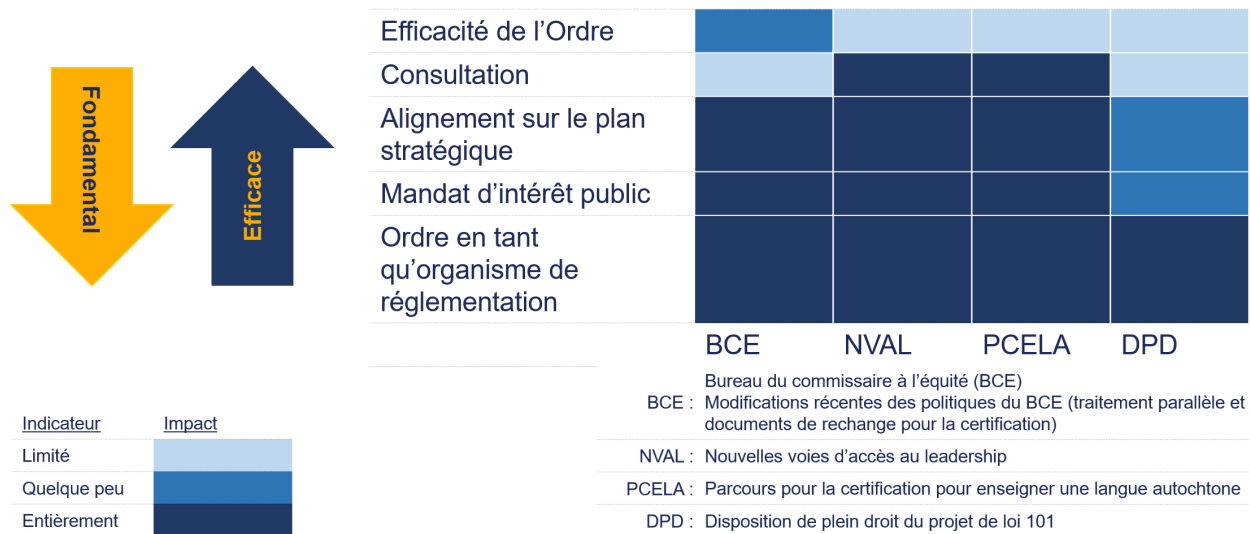
En fin d'année 2025, l'Unité du traitement des préoccupations initiales a amélioré son processus en créant un centre d'assistance téléphonique pour prendre directement les appels sur sa ligne générale. Auparavant, les appelants devaient enregistrer un message vocal et recevait généralement un rappel téléphonique le jour même. Grâce à l'augmentation des effectifs alloués à l'Unité en 2025, celle-ci a pu mieux répondre aux préoccupations du public ou des membres impliqués dans les plaintes et les mesures disciplinaires de l'Ordre.

Nous avons amélioré ce processus conformément à la stratégie de l'Ordre, qui consiste à fournir un service à la clientèle réactif à tous les partenaires intéressés. Elle permet à l'Unité d'adopter des pratiques tenant compte des traumatismes en offrant de l'aide immédiate et significative aux appelants, au moment qui leur convient.

Objectif 4 : Tenir un rôle clair et indépendant au sein du système d'éducation.

Le travail dans ce domaine mettra l'accent sur :

- le mandat de l'Ordre en tant que cadre pour les interactions avec les partenaires intéressés;
- la valorisation de la marque de l'Ordre en tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante en Ontario.



Nous avons établi un ICP observable qui a pour but de veiller à ce qu'au moins trois des cinq indicateurs² soient pleinement atteints pour chacun des projets figurant sur le tableau. En ce qui concerne le quatrième trimestre, deux des quatre projets ont atteint cet objectif. La nouvelle règle «de plein droit» est une exigence introduite par le gouvernement qui reflète la nuance de notre rôle au sein du système d'éducation, lequel est défini par la loi.

² La capacité de l'Ordre à remplir ces critères dans le cadre de son travail indique qu'il joue un rôle clair et indépendant.

1. L'Ordre en tant qu'organisme de réglementation : L'Ordre est correctement positionné en tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante de la province.
2. Mandat d'intérêt public : Les demandes formulées et/ou initiées par l'Ordre sont conformes à son mandat d'intérêt public.
3. Alignement sur le plan stratégique : La participation de l'Ordre au projet s'aligne clairement sur son plan stratégique.
4. Consultation : L'Ordre s'est assuré que le projet a fait l'objet d'une consultation approfondie, réfléchie et authentique avec les partenaires concernés.
5. Efficacité de l'Ordre : L'Ordre est positionné en tant que décideur par rapport à son mandat relatif au projet.

Enquête sur le niveau de préparation des nouveaux diplômés

En octobre, l'Unité d'agrément a lancé une initiative visant à recueillir des renseignements auprès des nouveaux diplômés des programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario concernant leur niveau de préparation aux réalités de l'enseignement dans les salles de classe de la province.

Nous avons invité 7 000 récents diplômés de l'Ontario à participer à des groupes de discussion et à remplir un questionnaire sur leur niveau de préparation en début de carrière. L'Ordre a obtenu des témoignages écrits de récents diplômés de programmes de formation à l'enseignement en français et en anglais qui occupent aujourd'hui des postes en enseignement à temps plein ou de suppléance à long terme dans des écoles financées par les fonds publics. Les séances de discussion, tenues d'abord en décembre, se poursuivront pendant le premier trimestre de 2026.

Cet intérêt pour l'avis des enseignants en début de carrière découle des données recueillies dans le cadre du sondage *Regard sur l'enseignement* et appuie le travail des personnes chargées d'examiner et d'agréeer les programmes de formation initiale à l'enseignement. Les témoignages directs des nouveaux membres de la profession guideront le travail du comité et des sous-comités d'agrément en les sensibilisant aux questions émergentes liées aux besoins identifiés par les nouveaux diplômés.

Contexte de l'Ordre

Données suivies pour les fonctions essentielles de l'Ordre

Lors de la réunion du conseil du 11 décembre dernier, j'ai annoncé qu'un tableau de bord des données suivies serait intégré au rapport de la registraire afin de fournir au conseil des indicateurs sur les fonctions essentielles de l'Ordre pour la

productivité, la capacité et l'intégrité. Dans ce rapport, j'ai le plaisir de présenter trois de ces indicateurs.

Les indicateurs figurent dans le tableau de bord ci-dessous. Comme pour le tableau de bord d'une voiture, on y retrouve des informations importantes à des fins de surveillance et de transparence. Le tableau de bord a pour objectif de fournir des assurances sur la santé des fonctions de l'Ordre en mettant en évidence celles qui méritent d'être surveillées.

Le tableau de bord met l'accent sur les fonctions essentielles qui sont indispensables à la réussite de l'Ordre. Les indicateurs sont représentés sous forme de points de données qui illustrent certains aspects des fonctions. Les seuils de risque sont définis par rapport aux normes de service et aux comparateurs internes et externes. Les points de données sont fournis pour le trimestre spécifique ainsi que pour le trimestre précédent à des fins de suivi, et les indicateurs sont classés selon l'échelle suivante : «normal» (vert), «à surveiller» (ambre) et «à remédier» (rouge).

Les trois points de données de ce rapport permettent aux membres du conseil de se familiariser avec les conventions du tableau de bord et de fournir de la rétroaction au personnel de l'Ordre pour soutenir l'apprentissage futur à mesure que les données suivies augmentent et que le processus évolue.

Fonction	Indicateur	Seuil de risque	T4 de 2025	T3 de 2025
Rétention des effectifs	<p>Taux de rotation volontaire du personnel, y compris les départs à la retraite, en pourcentage des effectifs totaux sur une période mobile de 12 mois se terminant au dernier trimestre. REMARQUE : Le nombre total d'employés à temps plein est calculé au prorata lorsque la période de 12 mois chevauche deux exercices financiers.</p>	<p>Les données de référence des employeurs au Canada et dans le monde pour 2024, ainsi que les données de l'Ordre des trois dernières années, montrent qu'un seuil inférieur à 7,6 % est faible (vert) et qu'un seuil entre 7,6 % et 9,7 % est faible/moyen et justifie qu'un suivi soit effectué (ambre). Au-dessus de 9,7 % est un niveau moyen qui mérite qu'on lui porte attention (rouge).</p>	T1 à T4 de 2025 = 5,2 %	T4 de 2024 à T3 de 2025 = 5,3 %
	<p>Observation / Action – Les valeurs sont dans les limites acceptables. Aucune mesure à prendre.</p>			

Fonction	Indicateur	Seuil de risque	T4 de 2025	T3 de 2025
Préoccupations initiales	Rapport entre les dossiers reçus (préoccupations concernant les membres) et les dossiers traités (renvoyés à l'Unité des enquêtes, fermés) en tant qu'indicateur du volume accumulé.	Un quotient inférieur ou égal à 1,2 se situe dans une fourchette normale (vert). Un quotient supérieur à 1,2 se situe au seuil de préoccupation (ambre) et justifie une surveillance. Lorsque le seuil est dépassé pendant plusieurs trimestres consécutifs, il convient d'y porter attention.	T4 = 1,1	T3 = 1,1
	Observation / Action – Les valeurs sont dans les limites acceptables. Aucune mesure à prendre.			
Enquêtes	Rapport entre le nombre de dossiers ouverts à l'Unité des enquêtes et le nombre de dossiers fermés sur une période mobile de 12 mois se terminant par le dernier trimestre rapporté	Un quotient inférieur ou égal à 1,2 se situe dans une fourchette normale (vert). Un quotient entre 1,21 et 1,5 se situe au seuil de préoccupation (ambre) et justifie une surveillance. Lorsque le seuil de 1,5 est dépassé pendant	T1 à T4 de 2025 = 1,7	T4 de 2024 à T3 de 2025 = 1,8

Fonction	Indicateur	Seuil de risque	T4 de 2025	T3 de 2025
	<p>en tant qu'indicateur du volume cumulé.</p>	<p>plusieurs trimestres consécutifs, il convient d'y porter attention, sauf si des mesures correctives ont été prises au préalable, auquel cas les valeurs seront surveillées pendant 12 mois, dans l'attente d'une tendance à la baisse.</p>		
<p>Observation / Action</p> <p>Ces données reflètent l'augmentation globale des préoccupations exprimées à l'Ordre. L'une des principales causes est le nombre de nouveaux dossiers qui augmente annuellement de 23 % depuis 2021. Les interventions appuient l'augmentation des capacités afin de gérer cette croissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmentation des effectifs entre janvier 2025 et janvier 2026; • réorganisation des unités en octobre 2025 en vue d'en améliorer l'efficacité; • triage fondé sur les risques en cours d'exécution. <p>Étant donné que certains changements sont entrés en vigueur au cours de la deuxième moitié de 2025, nous surveillerons les effets progressifs de chacun d'eux au cours des 12 prochains mois. Nous observons l'atténuation des risques et continuerons à en faire le suivi.</p>				

Conclusion

Je suis convaincue que ces informations vous seront d'une aide précieuse dans l'exercice de vos fonctions de gouvernance.

Linda Lacroix, EAO/OCT

Registraire et chef de la direction

Pièce jointe

- Annexe A – Statistiques trimestrielles

Annexe A – Statistiques du 4^e trimestre

Services aux membres

Type de certificat	T4 2025	Janv. à déc. 2025	Janv. à déc. 2024
Certificat de qualification et d'inscription			
• Anglais	608	3 348	3 144
• Français	90	469	326
Certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties)			
• Anglais	69	266	251
• Français	21	198	143
Certificat de qualification et d'inscription transitoire			
• Anglais	516	4 055	4 079
• Français	19	197	196
TOTAL	1 323	8 533	8 139

Délai moyen de certification par type de postulant (jours) au T4			
Type de postulant	Octobre 2025	Novembre 2025	Décembre 2025
Mobilité de la main- d'œuvre	9 jours civils	8 jours civils	10 jours civils
	6 jours ouvrables	6 jours ouvrables	7 jours ouvrables
Étranger	35 jours civils	37 jours civils	34 jours civils
	24 jours ouvrables	25 jours ouvrables	23 jours ouvrables

Le délai moyen de certification représente le nombre de jours civils entre la date de réception de tous les documents exigés et jugés satisfaisants par la registraire et la date à laquelle la décision de certification a été rendue.

Pour le dernier trimestre de 2025, le délai moyen de certification des postulants visés par le régime de mobilité de la main-d'œuvre n'a pas dépassé le délai de 30 jours civils prévu par la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*.

Le délai moyen de certification des enseignants formés à l'étranger est lui aussi demeuré inchangé. Même si certaines évaluations d'enseignants formés à l'étranger ont été effectuées pour des demandes qui avaient été reçues avant 2024 et traitées dans le délai de «120 jours ou les meilleurs efforts», 87 % des évaluations réalisées pendant le quatrième trimestre concernaient des demandes reçues après le 2 janvier 2024 et traitées dans un délai de 60 jours ouvrables, conformément au Règlement de l'Ontario 271/09 : Pratiques d'inscription équitables.

Pour les postulants de l'Ontario, une fois que le document final a été reçu et jugé acceptable, la décision d'inscription est rendue automatiquement. Cela s'est traduit systématiquement par un délai moyen de zéro jour pour le quatrième trimestre de 2025, comme indiqué pour tous les trimestres de l'année.

Nombre moyen de jours civils pour obtenir une décision de certification	T4 2025	Janv. à déc. 2025	Janv. à déc. 2024	Janv. à déc. 2023
Mobilité de la main-d'œuvre	9	11	12	25
Étranger	36	38	61	134

Au cours du quatrième trimestre de 2025, le Service à la clientèle a aidé 29 668 personnes au moyen de divers canaux de communication. Parmi eux, 23 401 clients ont reçu de l'aide le jour même où ils ont contacté l'Ordre.

	T4 2025	Janv. à déc. 2025	Janv. à déc. 2024
Appels téléphoniques	19 341	86 831	59 949
Courriels	6 561	28 810	23 389
Fonction de rappel	3 494	20 995	3 928
Réception	80	250	137
Médias sociaux	15	72	107
Séances de sensibilisation	57	371	273

Services aux membres

Statut	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Annulés	264	265
Annulés – Démissionnés	2 960	3 048
Expirés	22 547	21 426
En règle	231 399	228 951
Révoqués	522	503
Suspendus	10	4
Suspensions provisoires	91	92
Membres inactifs	257 081	255 675
Total	514 874	509 964

Normes d'exercice et agrément

Formation initiale à l'enseignement

Le personnel de l'Unité d'agrément a continué de collaborer avec les fournisseurs de programmes et les sous-comités d'examen à différents stades du processus d'agrément. En 2025, le comité d'agrément a pris les décisions qui suivent.

Décisions d'agrément (2025)

Agrément initial – sans condition

Université de l'Ontario français

- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un grade.

Renouvellements de l'agrément – sans condition

Université York (T4)

- Programmes consécutif et concurrent de formation professionnelle, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, y compris aux cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second Language*;
- Programme consécutif de formation professionnelle pour les personnes d'ascendance autochtone (Première Nation, Métis ou Inuit) avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen;
- Programmes consécutif et concurrent de formation professionnelle, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année);
- Programmes consécutif et concurrent de formation professionnelle, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année) et une matière d'éducation générale aux cycles intermédiaire-supérieur.

Université de Windsor (T4)

- Programmes consécutif et concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur;
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études en éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année).

Université Tyndale

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second Language*.

Université Laurentienne

- Programmes concurrent et consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire.

Université de l'Ontario français

- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur.

Université Queen's

- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second Language*.

Ajout à un programme

Université Lakehead

- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement pour les personnes d'ascendance autochtone (Première Nation, Métis et Inuit) et programme consécutif en plusieurs parties, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen («Keewatinase Indigenous Teacher Education Program» [KITEP – primaire-moyen]).

Modification substantielle d'un programme

Université Tyndale

- Confirmation que le programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second Language*, conserve son agrément, sous réserve de la modification suivante : ajout du *French as a Second Language* en tant que matière d'éducation générale aux cycles moyen-intermédiaire.

Prolongations de la période d'agrément

Dans le cadre du règlement, la période d'agrément peut être prolongée d'un commun accord entre le comité d'agrément et le fournisseur du programme, à condition que la prolongation intervienne dans l'année suivant la période de renouvellement. En 2025, les prolongations qui suivent ont été accordées.

Institut universitaire de technologie de l'Ontario

- Le comité a prolongé la période d'agrément d'un an, soit du 29 novembre 2025 au 29 novembre 2026.

Université Brock

- Le comité a prolongé la période d'agrément d'un an, soit du 23 mai 2026 au 23 mai 2027.

Perfectionnement professionnel (T4 2025)

Description	T4 2025	Janv. à déc. 2025	Janv. à déc. 2024
Agrément : Cours menant à une qualification additionnelle soumis à l'agrément	79	293	249
Cours agréés	68	265	316
Examen de la gouvernance	4	17	11
Ébauches de lignes directrices affichées sur le site web	4 (FR : 2, AN : 2)	64	134
Lignes directrices définitives publiées sur le site web	22 (FR : 11, AN : 11)	116	132

Analyse de la rétroaction sur le moteur de recherche Trouver une QA

T4 2025 : Nombre total de recherches effectuées : 55 (15 en français, 40 en anglais)

Nature des recherches dans Trouver une QA

- Demandes générales – 18
- Manifestations d'intérêt pour un cours – 12
- Recommandations qu'un cours d'éducation technologique soit offert – 6
- Exigences liées aux qualifications – 7
- Processus d'inscription aux cours – 2
- Disponibilité d'un cours en ligne et en personne – 1
- Quand et où suivre un cours particulier – 5

- Recommandation d'un cours à un fournisseur spécifique – 1
- Rétroaction sur les cours – 1
- Recommandations qu'un cours soit offert – 2

Cours menant à une QA les plus recherchés

- Tourisme et hôtellerie, 11^e et 12^e année – 5
- Mathématiques – 5
- Technologie de la fabrication, 11^e et 12^e année – 3
- Sciences - Physique – 3
- Technologie de l'informatique, 11^e et 12^e année – 2
- *French as a Second Language* – 2
- Français – 2
- *English* – 2

Enquêtes et conduite professionnelle

Description	T4 2025	Janv. à déc. 2025	Janv. à déc. 2024
Origine des nouvelles préoccupations			
• Membres du public	123	612	623
• Secrétaire d'un conseil scolaire – Évaluation du rendement du personnel enseignant (fait partie des plaintes déposées par le public) ³	2	10	8
• Membres de l'Ordre	38	104	73
• Registraire	169	764	576

³ Signalements liés à une démission ou à un congédiement résultant d'une évaluation du rendement insatisfaisante.

Description	T4 2025	Janv. à déc. 2025	Janv. à déc. 2024
(y compris à la suite d'un avis d'employeur)			
• Ministre de l'Éducation	0	0	0
Total (nouvelles préoccupations)	330	1 480	1 272
• Dossiers résolus par l'Unité du traitement des préoccupations initiales ⁴	142	606	480
• Avis d'employeurs résolus au stade du traitement des préoccupations initiales	19	39	64
• Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes ⁵	163	839	764
• Dossiers actifs à la fin de la période visée	270	270	228
Programme de fonds pour thérapie et consultations			
• Nouvelles demandes	0	11	4
• Demandes approuvées ⁶	1	10	3
• Demandes refusées	0	1	0

⁴ Dans ce tableau, le nombre de dossiers reçus par l'Unité du traitement des préoccupations initiales, identifiés comme ayant été résolus au stade du traitement des préoccupations initiales, peut comprendre des dossiers reçus au cours d'une période de rapport précédente. Le nombre d'affaires résolues ou closes au cours d'une période de rapport ne correspondra donc pas au nombre de nouveaux dossiers reçus au cours de la même période.

⁵ Dans ce tableau, le nombre de dossiers identifiés comme ayant été transmis à l'Unité des enquêtes peut comprendre des dossiers reçus au cours d'une période de rapport précédente. Le nombre d'affaires résolues ou closes au cours d'une période de rapport ne correspondra donc pas au nombre de nouveaux dossiers reçus au cours de la même période.

⁶ Dans ce tableau, le nombre de demandes de fonds pour thérapie et consultations approuvées peut comprendre des demandes reçues au cours d'une période de rapport précédente. Le nombre de demandes approuvées au cours d'une période de rapport ne correspondra donc pas au nombre de nouvelles demandes reçues au cours de la même période.

Description	T4 2025	Janv. à déc. 2025	Janv. à déc. 2024
<ul style="list-style-type: none"> • Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée 	0	0	3

Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2025, l'Unité du traitement des préoccupations initiales a reçu environ 230 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. Bien que, selon les normes de service, les appels et les courriels doivent être traités le jour même de leur réception dans la mesure du possible, le volume accumulé par l'Unité a causé des difficultés à respecter cette norme.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone ou par courriel, l'Unité a traité 305 préoccupations officielles et avis d'employeurs du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025. Les délais de traitement de ces dossiers sont les suivants :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 222;

Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 23;

Dossiers traités en plus de 60 jours – 60.

Statistiques sur les enquêtes⁷

⁷ Le nombre de décisions ne correspond pas au nombre de dossiers examinés, car il peut y avoir plus d'une décision dans certains dossiers. En outre, certaines des affaires dont un sous-comité est saisi peuvent ne pas avoir fait l'objet d'une décision définitive.

Affaires classées	T4 2025	Janv. à déc. 2025	Janv. à déc. 2024
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a) ou du paragraphe 26 (9)	17	59	55
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	1	5	1
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	14	50	34
Admonestations par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	8	25	23
Avertissements en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	9	32	36
Avertissements par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	13	55	33
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	8	25	23
Rappels en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	6	29	22
Questions non renvoyées ni aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	34	127	88

N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou de l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	10	34	47
Engagement à démissionner en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	6	12	9
Engagement d'ordre médical	2	4	3
Enjoindre à la registraire de suspendre le certificat de qualification et d'inscription d'un membre en vertu des paragraphes 26 (4.7) et (4.10), et du Règlement 616/20	1	3	0
Démission administrative en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	0	3	0
Règlement des plaintes en vertu de l'article 26.1	20	110	118
Cours en vertu du sous-alinéa 26 (5) d) (ii)	1	3	5
Total	150	576	497

Le nombre total de dossiers examinés par le comité d'enquête ne comprend pas les dossiers abandonnés ou retirés. Au quatrième trimestre de 2025, neuf dossiers ont été abandonnés ou retirés.

Politique, gouvernance et tribunaux

Appels des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la loi qui est objectif, juste et transparent. Il détermine les demandes d'examen reçues de postulants qui n'ont pas obtenu l'autorisation d'enseigner ou dont le certificat de qualification et d'inscription est assorti de conditions ou de restrictions.

Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2025, les sous-comités d'appel des inscriptions se sont réunis quatre fois et ont entendu cinq affaires. Le tableau suivant montre le nombre de demandes d'examen reçues et les décisions rendues au quatrième trimestre de 2025 et pour l'ensemble de l'année :

Comité d'appel des inscriptions	T4 2025	Janv. à déc. 2025	Janv. à déc. 2024
Demandes d'examen reçues	5	30	38
Décisions rendues	14	39	31

Unité des tribunaux

Calendrier des audiences

Pour obtenir des renseignements à jour sur les dates des audiences disciplinaires à venir, consultez le calendrier des audiences sur le site web de l'Ordre. Les dates des audiences d'aptitude professionnelle ne sont pas affichées sur le site web, car elles sont présumées être fermées au public.

Décisions du comité de discipline

Voici un résumé des décisions rendues lors des huit audiences disciplinaires conclues au cours du quatrième trimestre de 2025 (du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025). Lorsqu'une décision comporte plusieurs sanctions [p. ex. 1) réprimande; 2) conditions ou restrictions; et 3) suspension], seule la sanction la plus sévère (c.-à-d. la suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau ci-dessous. Au total, 57 affaires ont été conclues en 2025.

Affaires tranchées par le comité de discipline	T4 2025	Janv. à déc. 2025	Janv. à déc. 2024
Révocation	2	24	15
Suspension	3	18	16
Réprimande	0	4	2
Annulé – Démissionné	1	6	4
Restrictions ou conditions	0	0	0
Avis d'audience retiré	1	2	2
Non coupable	0	1	0
Remise en vigueur refusée	0	0	0
Remise en vigueur accordée	0	0	0
Modification refusée	1	1	0
Modification accordée	0	0	0
Autre	0	1	0
Total	8	57	39

Décisions du comité d'aptitude professionnelle

Une instance d'aptitude professionnelle a été conclue au quatrième trimestre (du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025). En tout, le comité a tranché deux affaires liées à l'aptitude professionnelle en 2025.

Données clés relatives au volume et à la nature du travail du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle

Les sous-comités ont consacré 114 jours à la tenue d'audiences, de séances de délibération ou de conférences préparatoires aux audiences.

Volume cumulatif de dossiers d'audience ouverts

Il y a eu 63 dossiers d'audience ouverts pour les comités de discipline et d'aptitude professionnelle à la fin du quatrième trimestre (au 31 décembre 2025).

Le nombre de dossiers d'audience ouverts à la fin du quatrième trimestre (au 31 décembre) pour les comités de discipline et d'aptitude professionnelle est résumé ci-dessous pour les cinq années précédentes :

- 2025 : 63
- 2024 : 94
- 2023 : 69
- 2022 : 104
- 2021 : 148
- 2020 : 285

Communications

L'auditoire de nos réseaux sociaux

Les variations trimestrielles et annuelles s'alignent sur les tendances à long terme.

- **T3 au T4** : Le nombre total d'abonnés a augmenté de 927 pour atteindre 68 748, soit une augmentation de 1,4 %.
- **2024-2025** : Le nombre total d'abonnés a augmenté de 3 664 pour atteindre 68 748, soit une augmentation de 5,6 %.

Demandes d'information

Le volume des messages continue de fluctuer dans les limites des normes historiques.

- **T3 au T4** : Le nombre total de messages reçus a augmenté de 14 pour atteindre 55, soit une augmentation de 34 %.
- **2024-2025** : Le nombre total de messages reçus a augmenté de 131 pour atteindre 231, soit une augmentation de 36 %.

Courriels

Une baisse notable des taux d'ouverture s'est amorcée au premier trimestre de 2025, après l'introduction de règlements plus stricts concernant l'envoi de courriels.

Des nouvelles de l'Ordre (distribution mensuelle)

Français

- **T3 au T4 :**

- Le taux d'ouverture a augmenté de 1 % pour atteindre 36 %.

Articles les plus lus :

- Message de fin d'année de la registraire
- Le sondage *Regard sur l'enseignement 2025* a pris fin – merci à tous nos membres qui y ont participé
- La période de paiement de la cotisation annuelle 2026 est en cours

2024-2025 : Le taux d'ouverture a diminué de 28% pour atteindre 36 %.

Anglais

- **T3 au T4 :**

- Le taux d'ouverture a augmenté de 5 % pour atteindre 43 %.

Articles les plus lus :

- The 2026 annual membership fee payment window is now open
- A year-end message from the Registrar
- 2025 Focus on Teaching survey has closed – thank you to everyone who participated

2024-2025 : Le taux d'ouverture a diminué de 22 % pour atteindre 41 %.

La Norme (distribution trimestrielle)

Français

- **T3 au T4 :**

- Le taux d'ouverture a diminué de 5 % pour atteindre 36 %.

Articles les plus lus :

- Message de fin d'année de la registraire
- Résumé de la réunion d'octobre du conseil
- Faire avancer les normes de la profession enseignante en Ontario

2024-2025 : Le taux d'ouverture a diminué de 10 % pour atteindre 40 %.

Anglais

- **T3 au T4 :**

- Le taux d'ouverture a diminué de 4 % pour atteindre 29 %.

Articles les plus lus :

- A year-end message from the Registrar
- Advancing professional standards for Ontario's teaching
- Meet our exceptional 2025 College scholarship recipients

2024-2025 : Le taux d'ouverture a diminué de 13 % pour atteindre 32 %.